



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 février 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-02-45 / DEMANDE PARTENARIAT FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES MALENTENDANTES DES BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par la directrice de l'association des personnes malentendantes des Bois-Francis, œuvrant à soutenir les personnes vivant avec une perte auditive, à prévenir l'isolement et à favoriser l'autonomie, sollicitant une demande de partenariat financier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Caroline Pinette et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

QUE le conseil décide de donner un montant de 100\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 février 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière